

Commission Régionale Féminine SAISON 2023 / 2024

PROCÈS-VERBAL N°30

Réunion du mardi 12 mars 2024

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF SENIORS FEMININES

1/2 Finales:

28016158 SAINT DENIS RC 1 / PARIS FC 2 le mercredi 03/04/2024 à 20h00

Rappel:

La Commission demande à SAINT DENIS RC de communiquer le nom du terrain pour ce match et précise que le terrain n°1, 2, 3 et 4 du stade Delaune pourront accueillir le match sous réserve du classement de l'éclairage.

CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS FEMININ

Régional 3

Poule A

25919893 SEIZIEME ES 2 / EVRY FC 1 du 09/03/2024

Réception du courriel de la Mairie de PARIS indiquant l'indisponibilité du terrain. Ce match est reporté au 06/04/2024

25919898 ACBB 1 / EVRY FC 1 du 16/03/2024

Demande de l'ACBB pour décaler le coup d'envoi du match à 18h15 au stade Le Gallo à BOULOGNE BILLANCOURT.

Accord de la commission sous réserve de l'accord d'EVRY FC à transmettre au plus tard le vendredi 15/03/2024.

25919890 EVRY FC 1 / PARIS 15 AC 1 reporté au 30/03/2024

Demande de report au 06/04/2024 de PARIS 15 AC (motif : week-end de pâques).

L'équipe d'EVRY Fc ayant un match reporté au 06/04/2024, le match est maintenu au 30/03/2024.

CHAMPIONNAT REGIONAL U18F

Régional 1

25922098 MONTFERMEIL FC 1 / POISSY FC 1 du 16/03/2024

Demande de report au samedi 20/04/2024 de MONTFERMEIL FC (motif : éducateur absent).

Le motif n'étant pas recevable, la Commission ne peut pas répondre favorablement à cette demande.

Régional 2

25923533 ENTENTE ESSG-FCSAM 1 / CO VINCENNES du 09/03/2024

Match arrêté,

La Commission,

Pris connaissance de la FMI,

Considérant que le match a été arrêté à la mi-temps en raison d'un nombre de joueuses insuffisantes pour l'équipe de VINCENNES CO,

Considérant que le score du match était de 9-1 pour l'équipe de l'ENTENTE ESSG-FCSAM,

Considérant les dispositions de l'article 40.1 du RSG de la LPIFF,

Par ces motifs,

Donne match perdu par pénalité à CO VINCENNES (-1pt; 0 but) pour en attribuer le gain à l'ENTENTE ESSG-FCSAM (3pts; 9 buts).

25923518 SENART MOISSY 1 / PUC 1 du 16/03/2024

Demande du PUC pour décaler le coup d'envoi du match à 16h00.

Accord de la commission sous réserve de l'accord de SENART MOISSY à transmettre au plus tard le vendredi 15/03/2024.

Régional 3

Poule D

27161013 ELANCOURT OSC 1 / TRAPPES ES 1 du 09/03/2024

Courriels des 2 clubs indiquant que le résultat saisi sur la FMI et inversé.

La Commission enregistre le résultat suivant :

ELANCOURT OSC: 0 but TRAPPES ES: 4 buts

Poule E

27161306 GONESSE RC 1 / FOSSES FU 1 du 09/03/2024

Lecture de la FMI – Forfait non avisé de FOSSES FU – $3^{\text{ème}}$ forfait entraînant le forfait général de cette équipe.

Poule G

27162088 MAISONS ALFORT FC 1 / BOURG LA REINE FC 1 du 16/03/2024

Courriel de MAISONS ALFORT FC avec attestation d'indisponibilité du stade Delaune.

La Commission demande au club de MAISONS ALFORT FC si ce match peut être déplacé au stade Cubizolles (si oui, indiquer le coup d'envoi).

A défaut, le match sera reporté au samedi 30/03/2024.

U18F - FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la Fmi sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF).

1er rappel

Régional 1 - 25922111 RED STAR FC 1 / FRANCONVILLE FC 1 du 09/03/2024

Régional 1 – 25922112 PARIS FC 2 / MONTFERMEIL FC 1 du 09/03/2024

Régional 3 - Poule B - 27160022 BRIARD SC 1 / VAL D'EUROPE FC 1 du 09/03/2024

Régional 3 - Poule G - 27162063 CACHAN ASC 1 / AS ORLY 1 du 09/03/2024

CHAMPIONNAT REGIONAL U15F

Régional 3

Poule A

Courriel de BRIARD SC - 500615

La Commission enregistre le forfait général de cette équipe

27162587 BOISSY FC / VILLENEUVE AFC reporté au 20/04/2024

Suite au forfait général de BRIARD SC, le match peut être avancé au samedi 16/03/2024 à 13h00 sous réserve de l'accord de VILLENEUVE AFC.

Poule B

27163587 CHAMPS SUR MARNE FOOT 1 / VILLEPARISIS USM 1 du 09/03/2024

Lecture des courriels des 2 clubs et du compte rendu de la permanence téléphonique indiquant que le match ne s'est pas déroulé suite à un problème technique affectant l'éclairage,

La Commission demande au club de CHAMPS SUR MARNE FOOT de transmettre des éléments justificatifs liés à ce problème électrique.

De plus, elle demande aux 2 clubs de préciser si les 2 équipes étaient présentes au stade des Pyramides et le cas échéant de transmettre la feuille de match.

Poule D

27164630 ERMONT AS 1 / BEZONS USO 1 du 09/03/2024

Lecture de la FMI – forfait non avisé de BEZONS USO.

27164655 ENTENTE ESSG-FCSAM 2 / CERGY PONTOISE FC 1 du 16/03/2024

Demande de l'ENTE ESSG-FCSAM pour avancer le coup d'envoi à 13h00.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de CERGY PONTOISE FC à transmettre au plus tard le vendredi 15/03/2024.

Poule F

27165520 FONTENAY SOUS BOIS US 1 / COURONNES OFC 1 du 16/03/2024

Demande de FONTENAY SOUS BOIS US pour décaler le coup d'envoi à 17h45.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de COURONNES OFC à transmettre au plus tard le vendredi 15/03/2024.

27165521 SAINT DENIS RC 2 / ECOLE PLESSEENNE 1 du 16/03/2024

La Commission,

Pris connaissance de la demande SAINT DENIS RC pour avancer le coup d'envoi du match à 12h – refusée par ECOLE PLESSEENE,

Pris connaissance du courriel de la Mairie de SAINT DENIS indiquant que le terrain ne peut pas être disponible à l'horaire initial du coup d'envoi (ce qui explique la demande de changement horaire), Considérant que pour avancer le coup d'envoi du match à 12h00, l'accord de l'adversaire est nécessaire, Par ces motifs,

Reporte le match samedi 30/03/2024.

Copie de la présente décision au district du Val de Marne de Football pour le report du match de Coupe Départementale de l'ECOLE PLESSEENNE.

U15F - FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la Fmi sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF).

2ème et dernier rappel :

Régional 3 – poule E – 27165153 GONESSE RC 1 / ST DENIS RC 1 du 02/03/2024

1er rappel:

Régional 3 – Poule A – 27162594 VILLENEUVE AFC 1 / DAMMARIE LES LYS FC 1 du 09/03/2024

Régional 3 - Poule B - 27162063 CACHAN ASC 1 / AS ORLY 1 du 09/03/2024

Régional 3 – Poule F – 27165498 BONDY AS 1 / MONTREUIL FC 1 du 09/03/2024

Régional 3 - Poule G - 27165970 ULIS CO 1 / PUC 1 du 09/03/2024